

En 1969, sur une production de 72 milliards, on note que la consommation ne sera que de 44 milliards, soit 60 p. 100, tandis que des particuliers et des corporations peuvent capitaliser des surplus de 28 milliards, soit 40 p. 100 de la production. En 1971, d'autre part, on capitalise 50 p. 100 de la production, ce qui n'a aucun sens. Voilà où le ministre doit intervenir. On capitalise trop en comparaison du volume de notre production et de notre consommation.

D'une part, la consommation est trop faible et, d'autre part, la capitalisation est trop forte, ce qui entraîne un déséquilibre entre la production, la consommation et la capitalisation. Ce n'est pas la production, encore une fois, qui fait défaut, mais tous les efforts de nos gouvernements tendent à favoriser la production, l'automatisation et le recyclage de la main-d'œuvre. On produit donc davantage, mais la consommation fait défaut chez certaines classes de la société. On se refuse à reconnaître la véritable cause de l'inflation. On cherche à produire et à exporter davantage, plutôt que de favoriser l'accroissement du pouvoir d'achat de la population, qui continue de vivre dans l'indigence et l'insécurité. Au fait, environ 60 p. 100 des canadiens sont incapables d'équilibrer leur budget.

Quand le gouvernement désire équilibrer son budget, il le fait au détriment des budgets familiaux. Il faut que les budgets familiaux soient déficitaires pour équilibrer celui du gouvernement. Alors, cela ne constitue pas un principe d'administration logique, monsieur le président.

Je demande donc aux députés, au cours de cette année ou de l'année qui vient, de ne pas faire uniquement des critiques. Ce ne sont pas seulement des critiques que je fais; je diagnostique le mal. Nous devons travailler vraiment à réformer nos institutions déficitaires, qui sont toutes déséquilibrées. Nous devons retrouver un équilibre normal et sain pour procurer aux Canadiens un niveau de vie convenable dans un pays qui regorge de richesses.

\* \* \*

• (3.10 p.m.)

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

[Traduction]

**M. Jerome:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Hier, le leader du gouvernement à la Chambre a annoncé qu'on reprendrait l'étude du bill C-244 lundi. Les députés savent, je crois, que le ministre fédéral de l'Agriculture et ses homologues de l'Ouest poursuivent actuellement des entretiens. Je signale à la Chambre, comme j'ai déjà informé les leaders à la Chambre, que ces discussions pourraient fort bien ne pas être terminées. Dans ce cas-là, nous poursuivrons l'examen de la mesure à l'étude au lieu de mettre en délibération le bill sur l'agriculture. Le leader du gouvernement à la Chambre préviendra les leaders des partis de l'opposition le plus tôt possible, lundi.

\* \* \*

### LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 29 septembre, de la motion de l'honorable M. Gray (au nom de M. Benson): Que le bill C-259, modifiant la loi de l'impôt sur le revenu, effectuant certains changements et introduisant certaines dispositions dans la législation relatifs ou consécutifs aux modifications apportées à cette loi,

[M. Latulippe.]

soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité plénier, et de la proposition d'amendement de l'honorable M. Lambert (Edmonton-Ouest) (p. 7763).

**M. Bruce Howard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, je voudrais prendre part au débat aujourd'hui et parler un peu du bill fiscal dont je n'ai rien dit jusqu'ici, croyant ainsi abrégé le débat. Toutefois, je me rends compte que des députés d'en face ne tarissent pas là-dessus et j'estime qu'il est temps d'intervenir et de proposer qu'on mette fin à ce débat.

Il y a dix ans qu'on a formé la Commission Carter. Au cours de cette décennie, on a étudié à fond le régime fiscal canadien. Nous autres, Canadiens, avons bien pâti en faisant un des examens les plus pénibles, celui de notre situation financière. Les Canadiens n'ont pas trouvé cet examen agréable. Il a été salutaire, certes, mais il est temps de poursuivre la tâche que nous avons commencée il y a dix ans.

Au cours des dernières semaines, nous avons entendu les conservateurs vilipender la fiscalité. Nous avons entendu des propos moralisateurs et des inexactitudes de la part des néo-démocrates à ce sujet pendant des mois et des mois. Le crédit social nous a fait des cours sur les théories monétaires. Je crois qu'il est temps de mettre fin à ces arguments spécieux et de nous atteler à la tâche qui nous attend.

Ce projet de loi vise à diminuer ou à supprimer l'impôt sur le revenu pour environ 5 millions et demi de Canadiens et j'estime que ce fait à lui seul devrait nous inciter à mettre un terme à nos discussions et notre étude. On peut soulever des arguments légitimes au sujet du bill. D'autres questions doivent être discutées au comité. On a dit que le bill est complexe et qu'il sera difficile à appliquer et à comprendre. A mon avis, cet argument est valable et nous en avons déjà discuté à fond.

Toute mesure fiscale est évidemment complexe. Les personnes qui se plaignent de cette complexité n'étudient jamais ces projets de loi. Elles n'ont jamais essayé d'en comprendre les complexités et les détails que seul un expert peut comprendre. Elles ne savent pas que les Canadiens qui conseillent les gens sur les questions fiscales ont dû étudier des années pour apprendre à connaître la loi et ses échappatoires. Il faut au moins 5, 6 et même 7 années de formation pour devenir comptable agréé, et à peu près le même temps pour devenir avocat expert en matière fiscale. Après toute cette formation, il faut encore des années de travail pratique et de spécialisation pour approfondir certaines parties des lois fiscales, et même le plus grand expert n'en connaît à fond que certaines parties.

Je ne suis donc pas étonné que le bill soit complexe ni que les députés éprouvent de la difficulté à le comprendre. Il en est de même pour moi. Je ne suis pas étonné que les avocats et les comptables qui se spécialisent en matière fiscale soient ennuyés de devoir réapprendre leur profession. C'est regrettable, mais il faut en prendre son parti. C'est nécessaire à cause de la modification d'une loi aussi vaste et difficile. Néanmoins, si nous voulons effectuer les réformes que les Canadiens demandent et si nous voulons alléger le fardeau fiscal de cinq millions et demi de Canadiens, l'effort nécessaire à ces changements en vaut la peine.